

LE PRUNAYSIEN

Bulletin Municipal de Prunay sur Essonne

N° 29 – Décembre 2009



LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Avec l'arrivée de la nouvelle année, vous recevez la 29^{ème} édition du Prunaysien, dans laquelle vous retrouverez les rubriques habituelles qui permettent de retracer la vie de notre village. En ce début d'année, il est habituel de faire le point sur ce qui s'est passé et ce qui est prévu en 2010. L'année 2009 a vu la fin des travaux de réhabilitation du programme des logements. Ce sont donc 6 logements sociaux qui ont été entièrement réhabilités et deux nouveaux qui ont été construits., rue de Courcelles. Bonne installation à ces familles dans leurs habitations flambants neuves ! Une dizaine d'arbustes ont été plantés, sur le futur emplacement de l'aire de jeux, rue de la Vallée, dans le cadre de l'opération « une Naissance, un Arbre ». Nous en avons profité pour planter un Prunier, symbole étymologique de notre village. A cet endroit, vous avez pu remarquer que des travaux de terrassement important ont lieu. Ceci est le début de la dernière partie du dossier d'aménagement de la plaine, pour gérer les eaux de ruissellement lors d'orages violents. L'année 2009 a vu aussi différentes animations au sein du village. Je tiens à remercier tous les bénévoles qui œuvrent au sein de la Charte Culturelle ainsi que les membres de l'Amicale Prunaysienne. Surveillez vos boîtes aux lettres pour vous tenir informés de ces animations. Je n'oublie pas les personnels communaux qui œuvrent au quotidien, pour que notre village soit entretenu, propre et fleuri et ceci par tous les temps.... Leurs efforts ont été encore une fois récompensés, car notre Commune a reçu le deuxième prix des villages fleuris. Comme évoqué ci-dessus, l'année 2010 verra l'achèvement des travaux du dossier aménagement de la plaine. Gageons que cette opération de grande ampleur dans sa totalité permettra d'atténuer fortement les frasques de la nature. Ces travaux seront complétés par une aire de jeux, rue la la vallée ainsi qu'un columbarium qui sera édifié au sein du cimetière. Après les réalisations communales, j'espère que les plus personnelles pourront se concrétiser pour tous les Prunaysiens et sans attendre l'habituelle cérémonie, je vous présente mes meilleurs vœux de santé et bonheur et vous souhaite dès à présent une très bonne année 2010.

Bien à vous, Votre Maire, Patrick PAGES

LA VIE COMMUNALE

**Conseil Municipal
Du 09 Juillet 2009**

I) Résultat de la commission d'appel d'offres : avenants relatifs aux travaux de réhabilitation des logements sociaux

La commission d'appel d'offres réunie le jeudi 09 juillet 2009 à 18 heures a retenue les avenants suivants :

| Entreprises | Montant HT du marché Initial | Montant HT des Avenants |
|---|------------------------------|-------------------------|
| SUDELEC lot 9 | 58 918.00 | 2 945.00 |
| AGD lot 6 | 59 000.00 | 2 950.00 |
| MICHAUT lot 3 attributaire des lots 4 et 5 | 75 907.82 | 3 289.02 |
| GODIN lot 3, 7 et 8 | 139 607.21 | 1 118.86 |
| DESTAS-CREIB lot 1 attributaire des lots 2,10 et 11 | 238 387.45 | 11 595.58 |
| TPS lot 12 | 34 465.00 | 1 380.00 |

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer les avenants au marché et toutes les pièces relatives au dossier.

II) Point sur le logement de fonction

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres, les entreprises retenues ont débuté les travaux.

Monsieur le Maire fait part de l'avancement du chantier. Le logement de fonction devrait être disponible à la rentrée, au courant du mois de septembre.

III) Point sur l'Intercommunalité

Lors de la dernière réunion, le conseil municipal a donné son accord pour participer aux travaux d'études afin d'intégrer une structure existante telle que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Essonne.

Un rappel est fait sur les principes de l'intercommunalité et sur les compétences

obligatoires et optionnelles. M. le Maire fait part des travaux des différentes commissions mises en place entre les communes et propose une organisation de travail au sein du conseil afin que notre commune soit force de proposition, pour les prochaines réunions.

IV) Questions diverses

1) Demandes de subventions

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

de retenir la demande de subvention émanant de la Fanfare l'Echo de la Vallée pour un montant de 262.65 €

2) Approbation de la modification du Schéma Directeur du Canton de Méréville concernant la commune de Pussay

M. le Maire fait part au conseil municipal du dossier transmis par le Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Programmation d'Aménagement et de Développement Economique du Canton de Méréville.

Le document concerne l'approbation de la modification du Schéma Directeur du Canton de Méréville concernant l'intégration de la commune de Pussay.

3) Organisation du 14 juillet 2009

Le 14 juillet aura lieu cette année sur la commune. Le feu d'artifice sera tiré autour de l'église, vers 23 h 00.

4) Réunion du Parc Naturel Régional

Suite à une réunion organisée par le PNR, notre commune a décidé de s'associer à la mise en place d'une structure reliant

la commune de Nanteau à Boutigny-sur-Essonne, en prenant en compte les axes actuels qu'il faudrait rénover, modifier légèrement, signaler, entretenir etc. Le tracé prendrait le chemin parallèle à la voie ferrée. Le but étant de fournir une liaison douce réservée aux piétons et cyclistes.

5) Logo

Après s'être réuni et avoir comparé les quatre projets de quatre candidats, le conseil municipal décide :

- de contacter l'auteur du logo n°1 dans le but d'affiner la proposition.

6) Projet de Jardin Pédagogique

Mme Schaffer demande ou en est l'avancement du dossier concernant le projet de jardin pédagogique. Les subventions du Parc Naturel Régional ne pourront intervenir qu'en 2010. De ce fait, les travaux ne peuvent commencer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 40.



**Conseil Municipal
Du 01 octobre 2009**

I) Point sur les aménagements pour gérer les eaux de ruissellement de la Plaine

1) Présentation de l'étude finale

M. le Maire fait une présentation de l'étude finale au conseil municipal :

- Création d'une mare tampon, rue de la vallée.

- Réaménagement de la mare des courtils, et installation d'une pompe de refoulement.

- Aménagement d'une noue de filtrage rue de la vallée.

- Installation d'un poste de refoulement sur le RD449.

LA VIE COMMUNALE

2) Résultat de la commission d'appel d'offres

Trois entreprises ont répondu : TPE (Travaux Publics de l'Essonne) , TPS (Travaux Publics de Soisy) et SNFRE (Société Nouvelle France Rivière Environnement).

M. le Maire présente le montant des propositions :

| | TPE | | TPS | | SNFRE | |
|--------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | HT | TTC | HT | TTC | HT | TTC |
| Tranche 1 ferme | 166 729.20 | 199 408.20 | 155 218.60 | 185 641.45 | 156 879.30 | 187 627.64 |
| Tranche 1 conditionnelle | 99 862.50 | 119 435.55 | 86 072.30 | 102 942.47 | 105 911.80 | 126 670.51 |
| Tranche 2 conditionnelle | 129 910.00 | 155 372.36 | 116 255.00 | 139 040.98 | | |
| TOTAL | 396 501.70 | 474 216.11 | 357 545.90 | 427 624.60 | 262 791.10 | 314 298.15 |

En collaboration avec le bureau d'étude, les devis auprès de l'entreprise TPS ont été renégociés.

| | TPS | |
|--------------------------|------------|------------|
| | HT | TTC |
| Tranche 1 ferme | 131 221.60 | 156 941.03 |
| Tranche 1 conditionnelle | 60 297.30 | 72 115.57 |
| Tranche 2 conditionnelle | 61 130.00 | 73 111.48 |
| TOTAL | 252 648.90 | 302 168.08 |

Les compte-rendus des Conseils Municipaux (dans leur intégralité) sont affichés sur les panneaux d'affichage municipaux.

Si vous êtes internautes, vous pouvez recevoir ces comptes rendus à votre domicile, en nous envoyant votre adresse électronique.

A vos claviers... prunaysuressonne@wanadoo.fr



3) Choix de l'entreprise

Après analyse par notre bureau d'étude « Le Moulin de Lucy », la commission d'appel d'offre propose de retenir la société TPS, pour un montant de 252 648.90 € HT soit 302 168.08 € TTC. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité retient cette proposition.

4) Réserve Parlementaire : demande de subvention

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires en vue d'obtenir des aides pour la réalisation des aménagements complémentaires pour gérer les eaux de ruissellement de la Plaine auprès de Monsieur Serge DASSAULT, Sénateur de l'Essonne, dans le cadre des réserves parlementaires.

II) Point sur le logement de fonction

1) Avancement des travaux

Les travaux de pose de plancher, d'isolation sont terminés.

Les travaux de carrelage, peinture et mise en place des appareillages électriques, de chauffage et sanitaires devraient être terminés à la fin du mois.

2) Fixation du prix du loyer du logement de fonction

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la date prévisionnelle de fin de travaux du logement de fonction.

Il est nécessaire d'évaluer le tarif de location de ce logement situé au 2 bis rue de Courcelles.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe le loyer du 2 bis rue de Courcelles à 494 € mensuel charges comprises (soit 390 € pour le loyer + 104 € pour les charges).

III) Proposition de sondage auprès des Prunaysiens

Afin d'appréhender au mieux les souhaits des Prunaysiens, il va être proposé aux habitants un sondage leur permettant de s'exprimer sur leurs attentes en terme d'équipements ou de services. De gros travaux ont eu lieu ces dernières années, d'autres sont en cours ou prévus. Pour aborder au mieux l'avenir, cette participation de la population devrait aider à orienter les réflexions du Conseil Municipal. Un courrier explicatif sera envoyé à la population dans les prochains jours.

IV) Enquête publique relative à la révision de la charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

M. le Maire fait part au conseil municipal, qu'une enquête publique portant sur la révision de la charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, dans le cadre du renouvellement de son classement aura lieu sur la commune du 5 octobre 2009 au 07 novembre 2009 inclus.

LA VIE COMMUNALE

Suite du Conseil municipal du 01 octobre 2009

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est déposé en Mairie, afin que le public puisse en prendre connaissance et formuler ses éventuelles observations, ce dossier est tenu à sa disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

V) Questions diverses

1) Demandes de subventions

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de retenir la demande de subvention émanant du Comité de Jumelage du Canton de Milly-la-Forêt pour un montant de 200.85 €
- de ne pas retenir la demande de subvention émanant de l'Association Départementale de Protection Civile.

2) Palmarès 2009 : Concours Départemental de Fleurissement

Résultats du concours des villages fleuris auxquels on participé la commune et certains habitants.

Le classement est le suivant :

M. et Mme ALLERBACK

5^{ème} prix des maisons fleuries avec Jardin visible de la rue.

M. et Mme PORTE

6^{ème} prix des décors fleuris installés sur la voie publique

Commune de Prunay sur Essonne

2^{ème} prix des communes de 1^{ère} catégorie de moins de 1 000 habitants.

M. le Maire et le conseil municipal adressent leurs plus sincères félicitations aux lauréats et souhaitent que ce concours fasse des émules, ils félicitent chaleureusement les employés communaux pour leur travail, leur compétence et leur persévérance pour donner à notre village l'aspect agréable qu'il a aujourd'hui.

3) Charte Culturelle : Atelier Théâtre

Dans le cadre de la charte culturelle « atelier théâtre », le conseil municipal après en avoir délibéré et

à l'unanimité fixe l'adhésion par trimestre; pour les habitants adhérents à la charte à 125 €, pour les habitants des communes hors charte à 125 €. Le règlement sera établi sur 2 trimestres.

4) Charte Culturelle : Atelier Arts Plastiques

Dans le cadre de la charte culturelle « atelier arts plastiques », le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe l'adhésion par trimestre; pour les habitants adhérents à la charte à 63 €, pour les enfants de 3 à 16 ans adhérents à la charte à 32 €, pour les habitants des communes hors charte à 63 €, pour les enfants de 3 à 16 ans des communes hors charte à 32 €. Le règlement sera établi sur 3 trimestres.

5) Charte Culturelle : Atelier Cirque

Dans le cadre de la charte culturelle « atelier Cirque », le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe l'adhésion pour l'année; pour les enfants adhérents à la charte à 210 €, pour les enfants hors charte à 210 €. Le règlement sera établi en 1, 3 ou 4 règlements. (octobre/décembre/ février/avril).

6) M. Desessard signale que le miroir situé rue de Courcelles est endommagé. Les agents techniques procéderont à son remplacement.

7) Mme Masin souhaite avoir des informations sur le projet « 1 naissance 1 arbre ». M. Dufaux fait part au conseil des démarches qu'il a entrepris auprès du Pépiniériste et rappelle le choix des essences (pommiers, cerisiers, pruniers). Ces arbres seront plantés sur la parcelle appartenant à la commune située rue de la Vallée.

8) M. Remondin fait un point sur le projet « du logo ». N'ayant pas à ce jour trouvé l'auteur du logo n° 1, un courrier sera adressé à l'ensemble de la population afin d'identifier l'heureux gagnant et lui demander d'affiner son projet.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 50.



Conseil Municipal Du 04 décembre 2009

I) Budget Supplémentaire 2009

M. le Maire donne lecture article par article des propositions faites.

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 770 €.

La section d'investissement s'équilibre à 32 609 €.

Le budget supplémentaire 2009 est adopté à l'unanimité.



Tarifs de location de la salle polyvalente

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2010 :

¥ pour les Prunaysiens à 142 € la journée et 163 € les 2 jours pour un particulier habitant Prunay.

- Vin d'honneur gratuit.

¥ pour les extérieurs et les associations à :410 € la journée et 523 € les 2 jours pour un particulier extérieur à Prunay.

- 231 € Vin d'honneur et réunion

Ces prix sont forfaitaires et non fractionnables.

- fixe la caution bruit à 300 €

- maintien la caution (clés de salle, badge et contrôle de la salle) à 500 €.

Toute réservation non confirmée dans les 8 jours par le versement d'arrhes s'élevant à 50 % du coût de la location sera considérée comme nulle.

II) Point sur les aménagements pour gérer les eaux de ruissellement de la Plaine

Les travaux d'aménagement de la partie basse du village ont débuté, par le décaissage de la future mare tampon de la rue de la vallée. Les travaux reprendront fin janvier. Ils

LA VIE COMMUNALE

Suite du Conseil Municipal Du 04 décembre 2009

consisteront à créer la noue d'infiltration rue de la vallée, la réfection de la mare des courtils ainsi que la pose des postes de relevage de la rue des courtils et de la RD 449.

III) Motion relative à la modification du couloir aérien d'ORLY face à l'EST

M. le Maire informe le conseil municipal que le Parc naturel régional du Gâtinais français a présenté lors de son comité syndical du 5 novembre 2009 le projet de mise à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation de relèvement des altitudes d'arrivées des avions en provenance du Sud Est et à destination de l'aéroport de Paris -Orly en configuration de vent d'Est. Cette mise à l'enquête a été sollicitée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et se déroulera du 16/11/2009 au 17/12/2009.

M. le Maire rappelle les dates des permanences dont l'un des sièges d'enquête se trouve en Mairie de Moigny-Sur-Ecole et dont le Président de la commission d'enquête publique est M. Chaussebourg et qui sont arrêtées le samedi 12 décembre de 9 h. 30 à 12 h. 30 et le jeudi 17 décembre de 14 h. 30 à 17 h. 30 (dernier jour d'enquête).

Considérant que ce projet est présenté comme une application du Grenelle de l'Environnement et plus particulièrement en vue de l'amélioration de la performance environnementale de la navigation aérienne ;

Vu la proposition des services de la DGAC, de relever les altitudes des approches finales de 3.000 à 4.000 pieds pour les avions venant de l'est et du sud-est (à peu près à 10 km à l'ouest des pistes) ;

Vu la réalisation de l'aéroport international de Vatry à 150 km à

l'Est de Paris qui va accueillir à compter du printemps des vols de compagnies aériennes ;

Considérant que la Commune de Prunay-Sur-Essonne est située au cœur même du Parc naturel régional du Gâtinais français et dans la réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a l'unanimité :

CONFIRME son intérêt pour le relèvement des trajectoires existantes mais **S'OPPOSE** à la modification des couloirs aériens suivants :

1) La trajectoire axe radial 284 de Melun pour Orly passerait en radial 274. Cette solution aurait pour conséquences :

- un rallongement du temps de vol pour chaque avion d'où une augmentation de la consommation de kérosène (environ 5.000 tonnes par an), des prix (achat du kérosène) et du CO² émis (augmentation de CO² estimée à plus de 15.000 tonnes par an),

- des nouvelles nuisances pour une nouvelle population sans pour autant supprimer la gêne actuelle des populations qui continueront à subir les nuisances des décollages.

Le projet serait de relever les altitudes de 3.000 à 4.000 pieds en approche finale, alors qu'à l'analyse du groupe d'experts du Parc, il a été constaté qu'il est tout à fait possible de garder le couloir actuel jusqu'au sud de Brétigny (début de la régulation radar).

2) La trajectoire axe radial 272 de Bray pour Villacoublay et Toussus. Cette nouvelle trajectoire créée nous apparaît de la même manière incompatible avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement. En effet, les avions qui seraient amenés à l'emprunter survoleraient les zones très urbanisées non touchées par les nuisances sonores actuellement et cela à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

Au vu de ces éléments, la commune de Prunay-Sur-Essonne, au côté du Parc naturel régional du Gâtinais français

CONFIRME SON OPPOSITION à la réalisation des modifications ou création de trajectoires qui seraient en totale incompatibilité avec les objectifs défendus dans le Grenelle de l'Environnement.

S'ÉLEVE CONTRE l'absence de consultation préalable des élus concernés contrairement aux engagements pris antérieurement ;

CONTRE l'évaluation des populations impactées qui ne sont pas réalistes (la diffusion du bruit est conique et non linéaire, ainsi il est inadmissible que la population de Milly-La-Forêt nouvellement impactée soit évaluée 1.036 habitants alors que la commune compte 4.822 habitants)

CONTRE le nombre restreint de communes concernées par l'enquête (des communes comme Arbonne et Saint-Martin-En-Biere ne sont pas consultées alors que le couloir commence sur ces mêmes communes).

IV) Délibération portant création d'une régie de recettes

M. le Maire rappelle au conseil municipal de la nécessité de créer une régie recettes pour pouvoir encaisser sous forme de chèques ou espèces, les locations de salle polyvalente, les photocopies, les concessions de cimetière, les participations aux différents ateliers de la charte culturelle et les dons divers.

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu l'avis conforme de Mme le trésorier de La Ferté-Alais ;

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des locations de salle polyvalente, les photocopies, les concessions de cimetière, les participations aux différents ateliers de la charte culturelle et les dons divers.

LA VIE COMMUNALE

Suite du Conseil municipal du 04 décembre 2009

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, **décide** d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants : Photocopies (article 758) Participations aux différents ateliers de la charte culturelle (article 7088) Locations de salle polyvalente (article 752). Dons (article 7713) Droits de concessions de cimetière (article 70311).

dit que les recettes seront encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

Par chèque établi à l'ordre du trésor public. En espèces contre reçu (journal à souches). **Décide** que le montant maximum de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 500 €. **Dit** que le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

V) Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

M. le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles mesures concernant l'accessibilité des voiries et propose au conseil de demander une aide aux services qui maîtrisent actuellement ce sujet.

Considérant que les nouvelles dispositions prévoyant les caractéristiques techniques concernant l'accessibilité de la voirie et des espaces publics sont entrées en vigueur,

Considérant qu'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements de espaces publics doit être prévu avant le 23 décembre 2009,

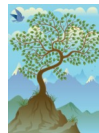
Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- demande aux services de la DDEA et du PNR du Gâtinais français une aide pour la mise en place dudit diagnostic.

VI) Questions diverses

1) SIGAL

Le dossier du nouveau bâtiment au sein du centre artisanal Jean-Michel DAUDU suit son cours. Le permis de construire est obtenu. Ce dossier fait l'objet d'un contrat rural et le Conseil Général a déjà délibéré favorablement. L'appel à la concurrence a été lancé. Le début des travaux devrait avoir lieu en février 2010 et la fin prévue en septembre 2010.



2) Une naissance, Un arbre

La plantation des arbres des enfants nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 octobre 2009, aura lieu le 5 décembre 2009 à 10 h 00 sur le site, rue de la Vallée. La population est invitée à participer à cet évènement.

3) Logements

Les travaux sont terminés et les clés du logement de fonction ont été remises le 14 novembre dernier.

Le programme des logements (6 logements sociaux, un logement jeune et un logement de fonction) est terminé. Monsieur le Maire tient, en son nom et au nom du conseil municipal, à remercier M. Guy CAPPE pour le suivi opérationnel de ce chantier qui a débuté en janvier 2008.

4) Création de la nouvelle station d'épuration communale de Malesherbes

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu en mairie l'arrêté préfectoral autorisant la commune de Malesherbes à créer et à exploiter une nouvelle station d'épuration, à rejeter les effluents traités dans l'Essonne et à aménager les déversoirs d'orage du réseau d'assainissement communal.

5) SIROM

M. le Maire fait un point sur le SIROM. Ce syndicat a en charge le ramassage et le traitement des ordures ménagères.

Depuis sa création, il est géré en régie (de la même manière qu'une commune avec des salariés appartenant à la fonction publique territoriale). A partir du 1^{er} janvier et ceci pour une période de 5 ans, la société ESD (Europe Service Déchets) assurera cette prestation. Il est à noter que le personnel du SIROM a demandé son détachement pour continuer à travailler sur le secteur au sein de cette société.

De plus, est ajouté à cette prestation, le ramassage des encombrants, comme par le passé, avec une fréquence semestrielle.

6) Apport volontaire

Dans le cadre de la politique de réduction des déchets, M. le Maire propose qu'un container pour les textiles usagés soit installé sur la commune. Le site retenu est celui qui accueille les containers à verre et journaux - magazines. Cela permettra de détourner des textiles réutilisables ou recyclables des ordures ménagères (6 à 7 Kg / an / habitant). Cette action s'inscrit dans la démarche de politique globale de recyclage instaurée depuis plusieurs années au sein de la commune

7) Réforme taxe professionnelle

Les informations sur le sujet ne sont pas encore figées. La réforme concernant les collectivités locales se déroulera en deux phases :

- en 2010, les communes percevront le produit de la taxe professionnelle qui ne pourra être inférieur à celui perçu en 2009.

- à partir de 2011, il apparaît que les communes bénéficieront d'impôts nouveaux d'un montant global équivalent (si le périmètre professionnel ne change pas) à celui des recettes fiscales actuelles, mais tous les textes ne sont pas votés actuellement.

8) Opposition à la demande d'institution de Servitudes d'Utilité Publique d'isolement

LA VIE COMMUNALE

Suite du Conseil municipal du 04 décembre 2009

présentée par La société SITA IDF, liée au projet de CSDU de SAINT-ESCOBILLE

M. le Maire fait part au conseil municipal, qu'il est de l'intérêt général de la commune de Prunay-Sur-Essonne de s'opposer au projet de centre de déchets ultimes de classe II à SAINT-ESCOBILLE et par conséquent à l'institution d'une servitude sur une bande de 200 mètres autour de ce CSDU.

Ce projet est initialement incompatible avec le règlement du Plan d'Occupation des Sols (zone NC agricole) de la commune de SAINT-ESCOBILLE.

Le site de SAINT-ESCOBILLE a été choisi par SITA IDF de manière unilatérale et hâtive à partir de seules considérations financières.

Les risques environnementaux et sanitaires et les conséquences socio-économiques n'ont pas été évalués de manière rationnelle, concertée et vérifiée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité 8 voix pour, 3 abstentions décide :

Sans préjuger de la légalité du dossier qui lui a été présenté - mission qui incombe au représentant de l'Etat - mais en présentant toutes les réserves nécessaires ;

- **Emet** un avis défavorable à l'institution de Servitudes d'Utilité Publique sur une bande de 200 m autour du projet de CSDU de SAINT-ESCOBILLE ;

- **Affirme sa désapprobation** concernant le projet de centre de stockage de déchets ultimes de classe II sur le territoire la commune de SAINT-ESCOBILLE (Essonne) ;

- **Demande** à M. le Préfet de refuser de manière définitive l'autorisation d'exploitation de ce CSDU de classe II sur le territoire de la commune de SAINT-ESCOBILLE (Essonne), et la demande de servitudes d'utilité publique liée à cette installation.

- **Considère** que la présente délibération est un vœu au sens du dernier alinéa de l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

9) Opposition à la révision simplifiée du POS de SAINT-ESCOBILLE qui permettrait l'implantation d'un projet privé de Centre de stockage de déchets ultimes de classe II

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il est de l'intérêt général de la commune de s'opposer à la révision simplifiée du POS de SAINT-ESCOBILLE qui permettrait l'implantation d'un projet privé de Centre de stockage de déchets ultimes de classe II.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité 8 voix pour, 3 abstentions décide :

- Sans préjuger de la légalité du dossier qui lui a été présenté - mission qui incombe au représentant de l'Etat - mais en présentant toutes les réserves nécessaires ;

- **Emet** un avis défavorable à la révision simplifiée du Plan d'occupation des Sols de la commune de SAINT-ESCOBILLE (transformation de la zone NC agricole exclusive en petite zone II NA dont le caractère serait spécifiquement dédié à l'installation du CSDU)

- **Demande** le maintien de la zone agricole telle que figurant dans le POS actuel.

- **Affirme sa désapprobation** concernant le projet de centre de stockage de déchets ultimes de classe II sur le territoire la commune de SAINT-ESCOBILLE (Essonne) ;

- **Demande** à Monsieur le Préfet de refuser de manière définitive l'autorisation d'exploitation de ce CSDU de classe II sur le territoire de la commune de SAINT-ESCOBILLE (Essonne), et la demande de servitude d'utilité publique liée à cette installation.

- **Considère** que la présente délibération est un vœu au sens du dernier alinéa de l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

10) Rapport annuel eau potable et assainissement année 2008

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du réseau eau potable et du réseau d'assainissement collectif du SIEA, établi pour l'année 2008 par la DDASS de l'Essonne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité 10 voix pour 1 abstention adopte ce rapport.

11) Repas des personnes âgées

Les colis ont été commandés auprès de l'Auberge Del Pai's. Le repas des personnes âgées aura lieu le **dimanche 14 février 2010 à 12 h 00**.

12) Suite à une visite au salon POLUTECH, Mme Masin propose au conseil municipal de mettre en place en mairie une boîte pour récolter les piles usagées. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte cette proposition.

13) M. Remondin fait part au conseil municipal qu'il a été contacté par trois Prunaysiens qui souhaitent la mise en place de composteurs à déchets verts. Il doit se rapprocher du SIREDOM afin d'obtenir les renseignements nécessaires concernant les formalités à accomplir.

14) M. Hardy fait part au conseil municipal des problèmes d'insécurité constatés sur le village. Monsieur le Maire se propose d'adresser un courrier aux services préfectoraux en listant l'ensemble des problèmes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levé à 21 h 22.



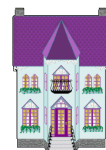
LA VIE EN COMMUNAUTE



DOSSIER LOGEMENTS SOCIAUX ET LOGEMENT DE FONCTION EN IMAGES

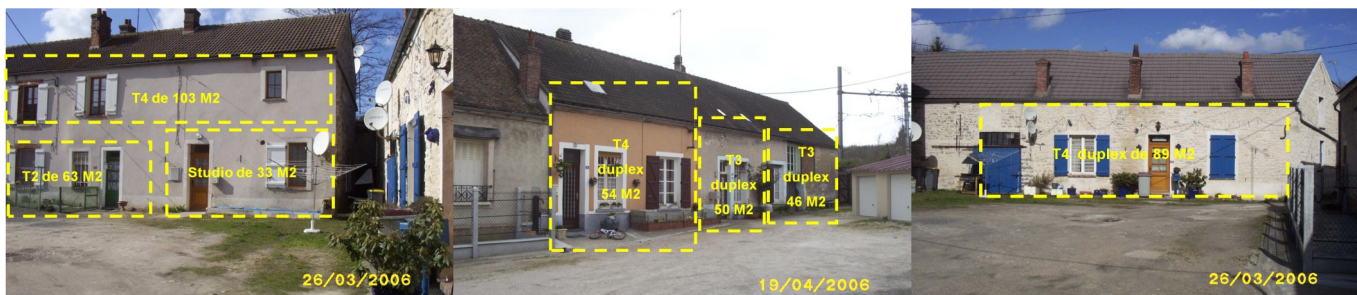


Projet, travaux de réhabilitation, le résultat ...



Le Projet avant le début des travaux

Réaliser 7 logements sociaux et un logement de fonction
Une absence de trois mois au plus pour chaque locataire



L'Etat des appartements avant le commencement des travaux

La plupart des locataires n'avait pas un chauffage digne de ce nom !!!



La création de la chaufferie...

Des Travaux lourds, mais nécessaires, pour répondre aux exigences actuelles d'une installation performante.



Le résultat se passe de commentaire.....



LA VIE EN COMMUNAUTE



DOSSIER LOGEMENTS SOCIAUX ET LOGEMENT DE FONCTION



● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Confort, luminosité, bien être, Premier Noël ...



M. & Mme LAURENT, heureux locataires de 73 et 70 ans, Monsieur retraité de la boucherie et Mme retraitée de la boulangerie. « Ce qui change le plus pour nous c'est le chauffage, du matin au soir d'une pièce à l'autre, un vrai luxe »

Cette année pour les 70 ans de Monsieur Laurent, leurs 5 enfants et 14 petits enfants leur ont fait la surprise de tous venir les voir dans leur appartement refait à neuf. Une vraie surprise, qui a permis à tout le monde d'apprécier le confort et la clarté dont bénéficiait leurs parents et grands-parents.

Des logements «devenus» sociaux, conçus selon des exigences très précises en matière de confort, et de maîtrise des dépenses énergétiques, permettant de concilier ces différents points afin de réaliser un projet ambitieux et performant...

Les clés du programme des 7 logements sociaux, ont toutes été rendues à leur locataire, pour leur plus grand plaisir.

Notre commune a marqué sa volonté d'inscrire cette réalisation dans une démarche de **performance et de pragmatisme. Au-delà des indéniables qualités du projet il a fallu** mettre en œuvre un savoir faire pour **réduire les dépenses tout en répondant aux exigences** actuelles d'un tel projet.

Par ailleurs, **la maîtrise des délais de réalisation**, était primordiale. Ils ont été respectés, permettant ainsi à chaque famille de retrouver son environnement rapidement.

Les aménagements ont été **pensés** dans le sens d'une **optimisation** et d'une **intégration harmonieuse de l'espace et des volumes. Cette réalisation préfigure une nouvelle approche de l'habitat social, responsable et engagée, prenant en compte le confort des habitants tout en ne changeant pas l'aspect extérieur des bâtiments et leur conserver leur intégration dans le paysage rural.**

Cette réalisation volontariste et innovante inscrit notre commune dans une dynamique qui dans ce domaine n'est pas l'apanage des communes plus importantes, mais seulement de la seule volonté des élus engagés pour la quali-

L'inauguration Officielle le 21 septembre 2009

C'est par une belle matinée ensoleillée que l'ensemble des financeurs du projet ont coupé le traditionnel ruban en compagnie de Guy Cappé et Patrick Pagès

Bon nombre de Prunaysiens étaient venus assister à cette cérémonie.

Petit rappel en chiffre : Achat 150.000 €, travaux 680.000 €

Subventions : Conseil Régional 150.000 €, Conseil Général 322.000 €, Etat 129.000 €, Réserve parlementaire de M. Franck Marlin 15.000 €.

Cette opération sera amortie sur 10 ans, une vraie réussite !!!



INFOS CONSEILS RAPPELS

La Sécurité, l'affaire de tous...

Prévention et conseils



Ces derniers temps, des problèmes d'insécurité renouent avec notre quotidien au sein de notre village, cambriolage, vol de voiture

Ne les laissons pas devenir une habitude, quelques principes de bases à relire et à transmettre au plus jeunes et au plus âgés.

Quelques chiffres :

En France, toute les 2 minutes 30, un cambriolage est commis, 80% des cambriolages ont lieu en plein jour, 55 % entre 14h et 17h. De trop nombreux cambriolages sont commis sans effraction.

Il y a également 20 % des cambriolages la nuit pendant le sommeil des propriétaires.

En matière de prévention, l'essentiel est de faire perdre du temps pour décourager les malfaiteurs occasionnels ou pressés. Aucun dispositif n'est à priori inviolable. En revanche, il est superflu d'effrayer les malfaiteurs en ne prenant pas quelques précautions indispensables.



Soyez des voisins vigilants :

N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugeriez suspects en informant votre mairie. (Description des suspects et du véhicule utilisé, immatriculation, couleur, modèle int les gendarmes).



Ayez les bons reflexes :

Ne laissez pas vos portes et fenêtres ouvertes inutilement. Maintenant fermés portails, portes de garage et tout accès.

N'ouvrez pas à n'importe qui, certains malfaiteurs ne cherchent pas à fracturer les portes mais se les font tout simplement ouvrir. N'ouvrez donc pas à n'importe qui, surtout si vous êtes une femme seule ou une personne âgée.

Méfiez-vous des uniformes. On ne compte pas les agressions à domicile perpétrées par de faux employés du gaz, de l'électricité ou du téléphone. Exigez qu'on vous glisse une carte professionnelle sous la porte et n'hésitez pas à téléphoner à l'organisme pour vérifier. Dans le doute, n'ouvrez pas !

Prévenez vos voisins si vous attendez la venue d'une entreprise, même pendant votre absence, si vous partez en weekend ou en vacances prolongées.

Faites ramasser votre courrier pendant votre absence, les boîtes aux lettres encombrées sont à éviter.

Veillez à ce que la végétation ne soit pas trop haute et ne cache ni portes ni fenêtres.

Les mesures d'anticipation :

Par mesure de sécurité, **prenez des photos** de vos objets de valeur, (hifi, meubles, tableaux, bijoux, etc..) et notez le numéro de série quand il existe. Ces informations faciliteront le remboursement par l'assureur en cas de vol ainsi que le travail des forces de l'ordre.

Si vous possédez un système d'alarme, enclenchez le à chaque fois que vous sortez.

N'utilisez pas « les cachettes » classiques pour ranger vos clés : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, sous le pot de fleurs, etc....

Si vous perdez vos clefs, changez les serrures. Il sera imprudent de continuer à utiliser vos clés. D'autant plus que votre assureur peut refuser de vous rembourser si il n'y a pas d'effraction.



Utilisez des programmeurs électriques pour allumer régulièrement des appareils électriques (lampes, radio, etc...) et éclairer votre jardin de détecteurs de présence.



INFOS CONSEILS RAPPELS

Chambre des Notaires de l'Essonne Consultations Gratuites



UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Tél : 01 60 78 01 27
14, rue des douze Apôtres
91000 Evry-Village

Le **Calendrier** des consultations gratuites qui se tiennent à la Chambre des Notaires de l'Essonne les premier et troisième mardis de chaque mois de 9 heures à 12 heures, est établi **pour l'année 2010**.

| | |
|-------------------|--------------------|
| Mardi 5 janvier | Mardi 19 janvier |
| Mardi 2 février | Mardi 16 février |
| Mardi 9 mars | Mardi 23 mars |
| Mardi 6 avril | |
| Mardi 04 mai | Mardi 18 mai |
| Mardi 15 juin | Mardi 29 juin |
| Mardi 7 septembre | Mardi 28 septembre |
| Mardi 5 octobre | Mardi 19 octobre |
| Mardi 16 novembre | |

Dans la Cuisine ...

Crumble de fruits exotiques aux noix de pécan



Ingrédients :

| | |
|---------------------------|------------------------|
| 1 ou 2 bananes | 3 tranches d'ananas |
| 30 gr de beurre | 1 Belle Mangue |
| 100 gr de farine | 40 gr de sucre vanillé |
| 100 gr de sucre en poudre | 70gr de noix de Pécan |

Taillez tous les fruits en petits dés. Faites fondre le beurre dans une poêle. Quand le beurre commence à mousser, saupoudrez le sucre vanillé, puis ajouter l'ananas et la mangue. Laissez-les cuire 5 à 6 mn à feu modéré, en remuant jusqu'à ce qu'ils caramélisent légèrement. Ajoutez les bananes, remuez délicatement et laissez encore 2 ou 3 mn sur le feu. Préchauffer le four à 180°C et recouvrez une plaque de papier sulfurisé. Hachez grossièrement les noix de Pécan au mixer. Préparez la pâte à crumble. Versez la farine, le sucre dans un saladier, ajouter le beurre en petits dés, puis incorporez le en frottant le mélange entre les doigts pour lui donner une consistance granuleuse. Mélangez rapidement les noix de Pécan à cette pâte sans la travailler. Etalez la pâte en grosses miettes sur la plaque et faites cuire 5 à 10 mn, jusqu'à ce qu'elle soit bien dorée. Laissez refroidir. Répartissez les fruits dans les verres et recouvrez de pâte à crumble.

Points de prélèvement d'eau pour l'année 2010



Dans le cadre du contrôle de l'eau, et en application du code de la santé publique, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales est à la recherche de points de prélèvement. Utilisables une seule fois, ces points de prélèvement sont destinés à fournir de l'eau pour des analyses visant à évaluer chez les consommateurs, la présence de cadmium, nickel ou plomb dans les réseaux intérieurs des immeubles ou des maisons individuelles.

DDASS DE L'ESSONNE - Service Santé-Environnement
ANALYSE COMPLETE ET GRATUITE DE L'EAU COURANTE
BULLETIN D'INSCRIPTION

RAISON SOCIALE :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

N° TELEPHONE FIXE : PORTABLE :

E-MAIL :

Résidant dans le département de l'Essonne, je mets à la disposition du service de la DDASS, en charge du contrôle sanitaire sur les réseaux d'eau potable, un point de prélèvement d'eau, respectant l'ensemble des conditions suivantes :

- Alimenté par le réseau public
- Robinet en inox, sans mélangeur, ni bouton poussoir, situé dans un espace propre et dégagé
- Aucun système de traitement individuel ou collectif de l'eau froide (adoucisseur ou filtre)

Le point de prélèvement se situe (cocher la case correspondante à votre choix) :

Localisation : Sous-sol Rez-de-chaussée Etage (à préciser) :

Cuisine Salle de bain Garage

Autre (à préciser) :

Je vous me rends disponible, totalement, sur rendez-vous, d'aider le laboratoire à effectuer un prélèvement d'eau à mon établissement mon domicile.

Date : Signature :

La DDASS vous adressera une copie du bilan d'analyse complet avec les conclusions sur la qualité sanitaire de l'eau que vous utilisez.

Nous effectuons un seul prélèvement par adresse.

Le Service Santé-Environnement de la DDASS de l'Essonne vous remercie pour cette active collaboration

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Essonne
Immeuble Intercommunal - Rue de la République - 91000 Evry - 01 60 78 01 27
Téléphone : 01 60 78 01 27 - Télécopieur : 01 60 78 01 28 - Site Internet : www.france.sans-pan.fr

Vous pouvez vous inscrire en mairie, et remplir le formulaire afin de le transmettre au service Santé-Environnement

Une Bonne adresse... La Bohème



Nous avons testé pour vous...

Un moment de détente dans un cadre agréable, une cuisine simple mais goûteuse, un accueil de qualité...

Si vous souhaitez passer un agréable moment et après le repas faire une petite balade dans les bois

Alors n'hésitez pas...

**La Bohème
35 Grande Rue
77630 NARBIZON
TEL : 01 60 66 48 65**

INFOS CONSEILS RAPPELS

BATRIBOX Récupération des piles usagées en 2010.



Encouragez les initiatives éco-citoyennes !

Les Collectivités Locales n'ont pas l'obligation de proposer la collecte sélective des piles et des accumulateurs usagés à leurs administrés. Pourtant dans la pratique, elles jouent un rôle essentiel : par cette action, elles participent à la protection de l'environnement et sensibilisent leurs concitoyens aux bonnes pratiques environnementales.

La Mini Batribox (jointe au Prunaysien, venez la vider en mairie)

Petite, pratique et recyclable, elle permet aux particuliers de disposer d'un collecteur de piles et de batteries usagées directement à leur domicile ou au travail. Une fois remplie, il suffit de la vider dans l'un des bacs Batribox disponible dans votre Mairie.

Quelques chiffres :

987,6 millions de piles et 89,4 millions d'accumulateurs portables sont vendus sur le marché français, soit 33 639 tonnes. 33,4 % des piles commercialisées sont collectées. 10 000 points de collecte Batribox sont disponibles dans toute la France. 1 500 tonnes de piles et d'accumulateurs usagés ont été collectées par Screlec en 2007.

Prunay sur Essonne :

En 2010, votre Mairie et l'école s'associent à la récupération des piles usagées pour préserver notre environnement, vous y trouverez une borne de récupération.

Alors ne les jetez plus, amenez-les, nous nous occupons du reste....



Encombrants Containers Verres, Journaux et bientôt tissus...

Une Bonne Nouvelle !!

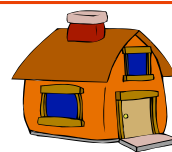
Le passage des encombrants reprend en 2010, et ce 2 fois par an, les dates de ramassage vous seront communiquées ultérieurement.

Des containers de récupération du verre et des journaux sont disponibles, ils sont à votre disposition et contribuent à une baisse sensible des déchets ménagers. Très prochainement vous y trouverez un containers de récupération des tissus.

C'est une réalité, le tri est une bonne chose pour notre environnement, alors pensez-y !!!

Emplacement
Chemin de Pithiviers après le cimetière.

Programme d'intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat



Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français lance

Le Programme d'intérêt Général d'Amélioration de l'habitat.

Il a pour vocation la lutte contre l'habitat indigne, l'adaptation des logements, la promotion d'un habitat durable et le soutien aux loyers maîtrisés pour les particuliers.

Mise en place d'une permanence assurée par Madame Véronique Sadej, le 1^{er} vendredi de chaque mois, en alternance sur les communes suivantes :

Perthes-en-Gâtinais de 9h à 12h (bureau des adjoints, mairie, rue de Melun).

La-Ferté-Alais de 14h30 à 17h30 (salle annexe droite de la mairie, 5 rue des Fillettes), les 8 janvier, 5 mars, 7 mai, 2 juillet, 3 septembre, 5 novembre 2010.

Milly-la-Forêt de 9h à 12h (mairie, place de la République)

La Chapelle-la-Reine de 14h30 à 17h30 (maison de l'information, 7 rue du Docteur Battesti), les 4 décembre 2009, 5 février, 2 avril, 4 juin, 30 juillet (dernier vendredi du mois), 1er octobre, 3 décembre 2010.



Kits de Compostage

Nos comportements quotidiens sont responsables de 50% des

émissions de gaz à effet de serre à l'origine du changement climatique de la planète. En 40 ans, le poids des déchets des ménages a doublé ! Autant de signes qui montrent qu'il est temps d'agir au niveau individuel et quotidien.

Tous les déchets organiques à différents degrés sont compostables.

Les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, mars de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc..

Les déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc..

Les déchets de maison : mouchoirs en papier essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc....

Commander le en Mairie à partir de janvier 2010 il devrait avoisiner les 5 €.

N'achetez plus de terreau...

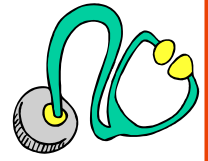
faites le vous-même...



INFOS CONSEILS RAPPELS

Bronchiolite du jeune enfant.

L'enfant sera, dans la plupart des cas, guéri au bout de 5 à 10 jours et toussotera pendant 2 à 3 semaines.



La Bronchiolite, qu'est-ce que c'est ?

La Bronchiolite est une maladie des petites bronches due à un virus **répandu et très contagieux**. Chaque hiver, elle touche près de 30% des nourrissons.

Le Virus **se transmet par la salive, les éternuements, la toux, le matériel souillé par ceux-ci et par les mains**. Ainsi, le rhume de l'enfant et de l'adulte peut entraîner la bronchiolite du nourrisson.

La Bronchiolite débute par un simple rhume et une toux qui se transforme en **gêne respiratoire** souvent accompagnée d'une **difficulté à s'alimenter**.

Comment limiter les risques de transmission du virus ?

Les mesures préventives :

- **Se laver les mains systématiquement à l'eau et au savon** avant de s'occuper de bébé.

Eviter :

- D'emmener le nourrisson dans des **lieux publics ou il pourra se trouver en contact avec des personnes enrhumées**. (Transports en commun, centres commerciaux, hôpitaux etc..)
- D'échanger, dans la famille, les biberons, sucettes, couverts **non nettoyés**.
- D'exposer le nourrisson à des **environnements enfumés** qui risquent d'aggraver la maladie.
- **Veiller à une aération correcte** de la chambre **tous les jours**.

Les mesures en période d'épidémie ou quand on est enrhumé :

- Si on a un rhume, **porter un masque** (en vente en pharmacie) avant de s'occuper d'un bébé.
- Eviter d'**embrasser** les enfants **sur le visage** (et en dissuader les frères et sœurs fréquentant une collectivité).

Que faut-il faire si l'enfant est malade ?

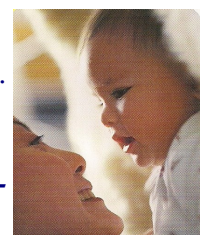
- **Désencombrer le nez du nourrisson** avec du sérum physiologique en cas de rhume.
- **Si l'enfant présente des signes de bronchiolite** (gêne respiratoire et difficulté à s'alimenter), il faut l'emmener voir rapidement votre médecin.
- Cette maladie est souvent bénigne mais, chez l'enfant de moins de 3 mois, **elle peut être grave**.
- **Il faut suivre le traitement du médecin** qui prescrira la plupart du temps des séances de **kinésithérapie respiratoire** pour désencombrer les bronches.

Pendant la maladie

- **Continuer à coucher le bébé sur le dos** en mettant un petit coussin sous son matelas pour le surélever.
- **Donner régulièrement à boire** à l'enfant.
- **Désencombrer régulièrement le nez**, particulièrement avant les repas, et utiliser des mouchoirs jetables.
- **Veiller à une aération correcte de la chambre** et à ne pas trop couvrir l'enfant.
- Eviter l'exposition de l'enfant à la **fumée du tabac**.

Faut-il emmener l'enfant à l'hôpital ?

- **Votre médecin traitant sait diagnostiquer et traiter** la bronchiolite de votre enfant. Demandez-lui conseil sur les signes de gravités et comment surveiller votre enfant.
- **Le kinésithérapeute** est le principal acteur du traitement.
- Grâce à cette prise en charge, **la consultation aux urgences ainsi que l'hospitalisation sont très rarement nécessaires**.



LA VIE ASSOCIATIVE

Charte Culturelle Intercommunale



Quelques dates à retenir

- **22/01/2010** - Grange Littéraire - Hervé JOURDAIN. Ferme de M. & Mme Brégé. Chemin de Malacroupi à BOIGNEVILLE
- **20/02/2010** - Match d'improvisation - Salle polyvalente de Gironville
- **19/03/2010** - Théâtre Enfants - Les Ecolopoux. Salle polyvalente de Gironville
- **26/03/2010** - Grange Littéraire - Patrick Souchon. Ferme de M. & Mme Brégé, Chemin de Malacroupi à BOIGNEVILLE
- **27/03/2010** - Goûter Littéraire - Sophie DRESSLER.
- **10/04/2010** - Concert Jazz Manouche par Romane.
- **Mai 2010** - Après midi Jeu de Société
- **05/06/2010** - Pièce de Théâtre « Qui s'y frotte s'y pique » Ferme de la Brosse. Buno - Bonnevaux.

**Faites vivre votre Charte Culturelle,
profitez pleinement de la programmation
en réservant vos soirées à l'avance.**

TELETHON PING PONG 2009



Quel plaisir de se retrouver de façon sportive autour des tables de ping-pong et en même temps de participer à une cause nationale de santé ; plaisir aussi de se retrouver entre anciens joueurs de notre club. Les généreux sportifs, visiteurs et accompagnateurs ont permis de **rassembler 66 €** que l'AMICALE complètera de **44 €** pour sa contribution, cela donne donc 100€ de don pour le Téléthon.

Bonne participation des jeunes dans un excellent esprit sportif.

Le palmarès 2009 est le suivant:

Débutants: 1 Sarah, 2 Emeline, 3 Margerie B

Moyens: 1 Léo, 2 Axel, 3 Amandine, 4 Maël ect...

Adultes: 1 Nicolas S, 2 Claude G, 3 Alexis ect....

Doubles: 1 Axel et Philippe S; 2 Mr et Mme Simandoux; 3 Nicolas et Valérie; 4 Philippe B et Claude.

La soirée s'est terminée sur le traditionnel verre de l'amitié et comme à l'accoutumée, les coupes et lots étaient offerts par l'AMICALE et la Commune de PRUNAY sur Essonne.



Merci à tous et à l'an prochain.
CLAUDE .G.

Festival « Les Zarmoniques » Voix et Patrimoine en Gâtinais

Un festival de la voix ?

L'idée était en gestation depuis longtemps et c'est lors d'une rencontre entre l'APEC des Deux Vallées et la Direction du Conservatoire Intercommunal de Musique des Deux Vallées qu'elle a définitivement pris forme. Sollicité, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français s'est engagé et a offert son soutien au projet ainsi que l'Association du Chœur des Deux Vallées. Ancré dans le terroir et les musiques du monde, le festival "Les Zarmoniques - Voix et Patrimoine en Gâtinais" est né.... Cet évènement culturel a permis de faire se rencontrer des groupes amateurs et professionnels du Gâtinais et d'offrir aux festivaliers la découverte ou redécouverte de musiques très variées tout en ayant la possibilité d'assister à des concerts de qualité à proximité de leur domicile.

Les objectifs de ce Festival étaient nombreux :

Offrir une nouvelle manifestation culturelle dans la région. Promouvoir les acteurs culturels locaux. Mettre en valeur le Parc du Gâtinais et son patrimoine. Apporter une diversité d'activités autour de la voix par la proposition d'une programmation originale et la mise en réseau des Chœurs du Gâtinais.

Ainsi, les 11, 13, 14 et 15 novembre 2009, différentes communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de Musique des Deux Vallées (Boutigny sur Essonne, Dannemois, Maisse, Milly la Forêt, Noisy sur Ecole, Oncy sur Ecole, Prunay sur Essonne, Soisy sur Ecole) ont accueilli atelier, soirée festive et sept concerts. Par son activité de diffusion de la musique, ce festival a permis de révéler le patrimoine vocal d'ici et d'ailleurs, de créer un lieu de rencontre et de partage intergénérationnel. L'objectif était de toucher entre 600 et 1000 personnes sur quatre jours pour ensuite amplifier cette initiative d'année en année.

Cet objectif a été atteint et largement dépassé !

Rendez-vous est donc pris pour l'année prochaine : du **11 au 14 novembre 2010**. Ce Festival devient un rendez-vous important dans le paysage culturel Sud Essonne et Sud Seine et Marne.

Vendredi 13 Novembre 2009

Dans l'église Saint Martin de Prunay sur Essonne, le Chœur des Deux Vallées et la Novem (Dir. : G. Lauthère-Clément) nous ont offert des chants polyphoniques du Béarn, la « 3^{ème} mi-temps » ayant été assurée par le Chœur des Contamines.



LA VIE ASSOCIATIVE

Une Naissance un Arbre
5 décembre 2009



Autrefois pour célébrer une naissance, les hommes plantaient un arbre, selon les cultures c'était au choix, un olivier, un pommier, un cerisier. Puis nos sociétés modernes ont occulté cette tradition.

Aujourd'hui avec la déforestation massive, planter un arbre est un geste fort ,chargé d'espoir et de symboles. Pour l'arbre comme pour l'enfant, c'est la vie qui commence.

Au fil du temps et des saisons, tous deux vont se nourrir, grandir et se développer.

Chacun à son rythme et en parfaite harmonie.

C'est avec une vive émotion que nous avons réalisé en présence des enfants et de leur famille, la plantation d'un arbre pour chaque naissance depuis janvier 2008.



Encore merci pour votre présence.



Dans l'ordre de la Plantation :

| | | |
|---------------------|-----------------|---------------------|
| Village de Prunay | Prunier | |
| BOMBARD-MORANT | Titouan Poirier | Conférence |
| DUFAUX Ambre | Cerisier | Montmorency |
| DUFAUX Jade | Pommier | Reine des Reinettes |
| DOS SANTOS Noah | Poirier | Louis Bonne |
| ROUSSIN-KUTARBA Sam | Cerisier | Napoléon |
| RIGAULT Eloane | Pommier | Melrose |
| RUNIGO-PETTE Luna | Cerisier | Bigarreau Noir |
| HARDY Alexis | Poirier | Beurre Hardy |
| PEIGNE Helias | Pommier | Gueule de Mouton |
| BRIONE Nathan | Pommier | Canada Gris |

Fête de Noël
le 13 décembre 2009



PIROUETTE DE PAPIER

C'est avec un grand plaisir que nous avons accueilli le spectacle des Astico-teurs. Les enfants étaient très attentifs et ils ont beaucoup participé.



A en voir leurs petites frimousses, pas de doute ils ont aimé....

Après le spectacle, le moment tant attendu ou le père Noël, comme chaque année fait sa distribution de cadeaux et de friandises pour le plus grand plaisir de chaque enfant.

Puis un échange convivial autour d'un verre et de quelques gâteaux et chocolats.



Pour les famille qui n'ont pas pu se rendre disponible

lors de cette manifestation, les cadeaux des enfants sont à la Mairie, vous pourrez les récupérer.

A l'Année prochaine Père Noël, et encore merci de ta venue, tu as fait des heureux comme d'habitude...

Trop Facile.....

LA VIE COMMUNALE



DÉTENTE POUR TOUS



Devinettes:

- 1) Trois enfants reviennent de l'école ensemble, le premier porte un imperméable, le deuxième un coupe-vent, le dernier un parapluie. Sachant qu'ils vont marcher environ pendant 20 minutes, lequel va se faire mouiller le plus?
- 2) Nous allons, nous venons, nous partons, sans jamais quitter notre maison, qui sommes nous ?

Remplacer les trous par l'auxiliaire avoir ou être au présent de l'indicatif: Le garage de notre maison très grand, il y un établi dans le fond, mon père très bricoleur. Tous ses outils sur le mur au dessus de l'établi. Même notre grande tondeuse dans le garage. Nos vélos aussi dedans. J' un vélo rouge et celui de mon frère bleu. Et toi ? -tu un vélo ? Et de quelle couleur -il ?

Les Contraires :

- | | |
|--------------|-------------|
| 1) Petits | 8) Fidèle |
| 2) Cultivé | 9) Grand |
| 3) Hypocrite | 10) Gentil |
| 4) Laid | 11) Inculte |
| 5) Infidèle | 12) Mince |
| 6) Méchant | 13) Beau |
| 7) Gros | 14) Franc |

Les Contraires :

- | | |
|-------------|----------------|
| 1) Honnête | 8) Guéri |
| 2) Malade | 9) Divorcé |
| 3) Marié | 10) Fidèle |
| 4) Ouvert | 11) Gentil |
| 5) Lent | 12) Fermé |
| 6) Infidèle | 13) Rapide |
| 7) Méchant | 14) Malhonnête |

LE MOT DE LA REDACTION

Chers lecteurs
et lectrices,

A vos crayons !!



Vous souhaitez partager une information vous pouvez nous faire parvenir en Mairie votre article afin d'assurer sa parution dans le prochain numéro.

Après vérification des informations reçues, nous ne manquerons pas de le faire paraître.

Réponses aux devinettes:

- 1) Personne, je n'ai jamais dit qu'il pleuvait !!!
- 2) Ce sont bien sur les escargots...

Réponses pour la conjugaison :

Est // a // est // sont // est // sont // ai // est // as // est.

Réponses les contraires:

1-9 // 2-11 // 3-14 // 4-13 // 5-8 // 6-10 // 7-12.
1-14 // 2-8 // 3-9 // 4-12 // 5-13 // 6-10 // 7-11.



Vœux du Maire

Le 17 janvier 2010 à 11h00
salle polyvalente

Repas des Aînés

Vous avez 65 ans, vous êtes résident de la commune, cette année vous êtes conviés au repas offert par la municipalité qui aura lieu le 14 février 2009, alors réservez votre venue en mairie. (01.64.99.52.17)

